

**AD NORMANDIE**

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
-----

**Réunion du 3 octobre 2022**  
-----

**Création d'un budget annexe**

Réuni le lundi 3 octobre 2022, au siège du Conseil Régional du Normandie et en visioconférence, sous la Présidence de M. Hervé MORIN, Président de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée  
Augustin BŒUF, excusé  
Mathieu BRASSE,  
Virginie CAROLO, excusée  
Catherine COUSIN,  
Christophe DORE, excusé  
Pierre ESTORGES,  
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir donné à Catherine COUSIN  
Sophie GAUGAIN,  
Jonas HADDAD,  
Timothée HOUSSIN, excusé  
Lynda LAHALLE, excusée  
Pierre-Jean LEDUC,  
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir donné à Pierre ESTORGES  
Laurent MARTING,  
Alexandre MARTINI,  
Catherine MEUNIER, excusée, pouvoir donné à Sophie GAUGAIN  
Hervé MORIN,  
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée  
Cédric NOUVELOT,  
Audrey REGNIER,  
Gilles SERGENT, excusé, pouvoir donné à Pierre-Jean LEDUC  
Valérie TELLIER, excusée  
Rodolphe THOMAS, excusé  
Gilles TREUIL, excusé  
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée, pouvoir donné à Cédric NOUVELOT

Légalement convoqués le 22 septembre 2022,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,  
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité des présents et représentés :

- D'approuver le principe de mettre en place un budget annexe pour le Fonds Normandie Carbone.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

**Le Président**

**Hervé MORIN**

Acte rendu exécutoire le 07 octobre 2022 après réception Préfecture le 04 octobre 2022 et Publication le 07 octobre 2022

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)